

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 04 / 19 avril 2010 /

Organisation de la filière

Jérôme Despey remet son rapport à Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

• Suite à la mission qui lui avait été confiée en novembre 2009, Jérôme Despey, Président du conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer, remis lundi 19 avril à Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, des propositions pour le regroupement et l'organisation des interprofessions viticoles, ainsi que pour la création d'un fonds, au niveau national, pour le financement d'actions coordonnées de promotion, de recherche et de développement. Le rapport présente la synthèse des situations actuelles dans les différents bassins viticoles de l'organisation interprofessionnelle des vins avec indication géographique et effectue une analyse au cas par cas des dynamiques de rapprochement ou de fusion engagées et souhaitables. Il préconise aussi le renforcement de l'interprofession unique pour les vins sans indication géographique de France, ainsi que le maintien des 10 bassins viticoles. Bruno Le Maire rencontrera d'ici la fin du mois de mai les représentants de la filière pour convenir avec eux des suites à donner aux propositions du rapport et du calendrier de leur mise en œuvre. Le rapport est en ligne sur le site du ministère de l'agriculture <http://agriculture.gouv.fr/> ou disponible sur simple demande à eric.rosaz@franceagrimer.fr

Comité Bois & Plants

Installation du Comité

• L'installation du comité bois & Plants de FranceAgriMer s'est déroulée le 8 avril dernier. A cette occasion, M. D. GILLIBERT, pépiniériste dans le Vaucluse a été élu à l'unanimité Président de ce Comité.

PEPINIERES VITICOLES

Une année 2009 difficile

LE COMITE BOIS & PLANTS DE FRANCEAGRIMER A ANALYSE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA PEPINIERE VITICOLE LORS DE SA REUNION DU 8 AVRIL DERNIER.

Année 2009 difficile et en demi-teinte pour la pépinière viticole française. En effet, les greffes boutures mises en œuvre en France en 2009 se sont élevés à près de 168,6 millions, dont 162,1 millions en pépinière traditionnelle et 6,6 millions de plants en serres (plants en pots) (tableau 1).

en millions	2009	2008	Évolution 2009-2008
Plants reportés	20,4	8	155%
Greffes boutures dont :	168,6	193,2	-13%
Pépinière traditionnelle	162,1	181,4	-11%
Plants en pots	6,6	11,8	-44%
Boutures	1,0	1,3	-22%
	190,1	202,5	

Tableau 1 : Mise en œuvre de greffes boutures en serres et en pépinières traditionnelles

Le niveau des stocks est en augmentation avec plus de 20 millions de plants contre 8 millions pour la précédente campagne alors que le total des greffes pour l'année 2009 est en baisse de 13% par rapport à la précédente campagne. Les mises en œuvre totales sont équivalentes au niveau de l'année 2007.

Les 10 premières variétés de cuve représentent près de 70 % du total des mises en œuvre en pépinière traditionnelle. La variété Chardonnay B est la première variété greffée devant le Merlot N, le Sauvignon B, l'Ugni Blanc B, le Cabernet Sauvignon N, le Pinot Noir N et la Syrah N (Tableau 2). D'une manière générale, on note que les variétés les plus greffées en pépinière traditionnelle sont surtout les cépages blancs, qui progressent depuis 2007, tandis que l'on observe une stagnation voire une diminution pour les cépages noirs.

Conditionnalité

Les déclarations doivent être faites avant le 17 mai 2010

• Les viticulteurs ayant bénéficié des aides à la restructuration du vignoble et à l'arrachage définitif pour des paiements effectués avant le 31/12/2009 sont tenus de faire une déclaration PAC auprès de la Direction Départementale du Territoire du siège de leur exploitation. La date limite est fixée au 17 mai 2010.

Les informations détaillées et les documents sont disponibles sur le site du ministère de l'agriculture :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>
Les obligations relatives à la conditionnalité sont détaillées dans le point thématique « conditionnalité » du site.

A noter deux nouveautés relatives au prélèvement pour irrigation et à la bande tampon le long des cours d'eau qui évoluent en 2010.

Parmi les exigences liées à la conditionnalité des aides figure le maintien des surfaces agricoles dans de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). Les BCAE sont précisées par des arrêtés préfectoraux disponibles en DDT ou en mairie.

AGENDA

- > 21 avril : Conseil spécialisé de la filière viticole
- > 19 mai : Conseil spécialisé de la filière viticole
- > 27 mai : réunion du Groupe de Travail permanent du conseil « compétitivité de la filière »
- > 3 juin : réunion du Groupe de travail permanent du Conseil « promotion des vins »
- > 15 juin : Conseil spécialisé de la filière viticole
- > 29 juin : Comité Euro-Méditerranée
- > 29 juin : Conseil d'Administration de FranceAgriMer

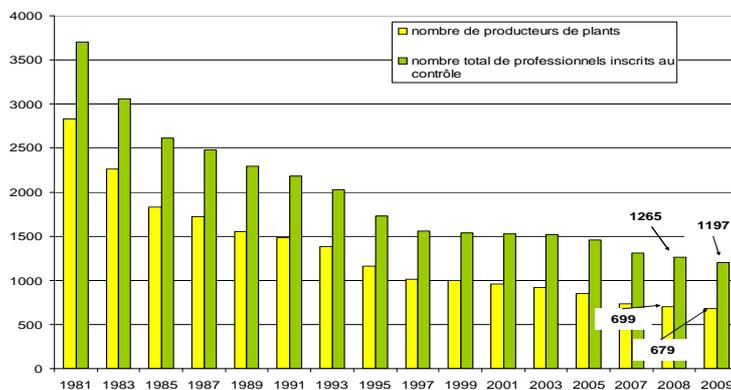
La région Provence Alpes Côte-d'Azur concentre 21 % des mises en œuvre, suivie par Aquitaine - Charentes (21%), Val de Loire (20%), Rhône-Alpes (15%), Nord Est (15%), Languedoc-Roussillon (4%) et Midi-Pyrénées (4%) : la répartition géographique reste stable.

Après une forte augmentation entre 2000 et 2004, la baisse des surfaces de vignes mères amorcée en 2005, due principalement aux difficultés du secteur viticole national, se poursuit en 2009. La superficie totale des vignes mères en 2009 représente 3 892 ha (environ 2100 ha de vignes mères de porte-greffe et 1790 ha de vignes mères de greffons) contre 4 086 ha en 2008, soit une baisse de 194 ha liée essentiellement à la mesure d'aide à l'arrachage de vignes mères de porte-greffe.

La majorité des vignes mères, surtout porte-greffe, sont cultivées dans les régions Provence Alpes Côte-d'Azur et Languedoc Roussillon, suivies des régions Rhône-Alpes et Aquitaine - Charentes

Autre fait marquant : la diminution du nombre de pépiniéristes en France qui se poursuit inexorablement et ce depuis une vingtaine d'année. Ils sont moins de 1 200 professionnels aujourd'hui. (Grappe 1).

Grappe 1- Évolution du nombre de professionnels de la pépinière viticole française



Les 10 variétés les plus greffées en 2009	Quantités (en millions de mises en œuvre)	%
Chardonnay B	21,18	11,66%
Merlot N	18,78	10,34%
Sauvignon B	14,78	8,14%
Ugni Blanc B	14,21	7,82%
Cabernet Sauvignon N	12,82	7,06%
Pinot Noir N	12,33	6,79%
Syrah N	10,63	5,85%
Grenache N	9,16	5,04%
Cabernet Franc N	6,21	3,42%
Viognier B	3,82	2,10%
Autres variétés	57,72	31,78%
Total	181,64	100,00%

La crise a entraîné l'apparition d'inventus importants et a créé une pression à la baisse sur les prix, diminuant le revenu des professionnels de la pépinière.

Les marchés à l'exportation et plus particulièrement dans les pays de l'Est se sont effondrés. Les pays est-européens de l'Union européenne peuvent désormais bénéficier des aides sur la viticulture, ce qui impacte leurs importations, mais l'effet reste marginal par rapport à celui de la féroce concurrence des pépinières italiennes et allemandes. Le prix de la main d'œuvre est pénalisant.

La profession s'adapte en baissant le volume de production, mais la situation économique commence à devenir difficile et délicate. En outre, la crise est survenue après que les plants soient plantés, entraînant des pertes importantes.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : **Éric Rosaz**. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation « Vins » s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 50

www.franceagrimer.fr